

L'UNSA émet un avis défavorable sur le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)

Alors que l'année dernière nous nous félicitons d'un retour à l'équilibre de la Sécurité sociale, l'euphorie aura été de courte durée.

En 2019 le déficit attendu est identique à celui connu en 2017, soit -5,4 milliards d'euros. Pire encore, celui-ci devrait connaître sensiblement la même trajectoire pour 2020 (-5,1 milliards d'euros).

Ce coup d'arrêt brutal n'est pas dû aux comportements des assurés sociaux, mais bien aux choix budgétaires du Gouvernement.

En effet, suite à la crise des gilets jaunes, le Gouvernement a pris différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat (désocialisation des heures supplémentaires, baisse du taux de CSG pour une partie des retraités, ...) qui impactent les recettes de la Sécurité sociale.

En 2019, c'est ainsi près de 2,7 milliards d'euros de manque à gagner pour la protection sociale dont 1,5 milliards d'euros pour la branche maladie et 1,2 milliard d'euros à la branche vieillesse que le Gouvernement aurait dû compenser conformément à la loi Veil de 1994.

Cette non compensation vient fortement dégrader le déficit des branches d'assurance maladie et vieillesse. **Cette situation fragilise notre modèle social et remet en cause la trajectoire de retour à l'équilibre de la Sécurité sociale à court terme.**

Concernant les mesures contenues dans le projet de loi pour 2020, l'UNSA estime que certaines vont dans le bon sens. C'est le cas, par exemple, de la mise en place d'un parcours de soins dit « de sortie de cancer » qui doit permettre une meilleure prise en charge des patients et une prévention des risques de rechute, des mesures qui visent à lutter contre la désinsertion professionnelle en cas de maladie ou d'accident, de la prise en charge intégrale de la contraception des mineures, ou de lutte contre les ruptures de stock de médicaments, etc.

Par ailleurs, l'agence de recouvrement des impayés de pension alimentaires (ARIPA) créée en 2017 a prouvé son efficacité dans le cadre d'impayé ou de pensions inférieures à l'allocation de soutien familial. Cela installe la pension alimentaire en tant que droit effectif. On peut considérer que les mesures annoncées pour juin 2020 constituent une étape.

Cependant ce nouveau service offert aux familles devra être le plus simple possible afin d'être lisible et accepté par la population. Ne cherchons pas à proposer un barème CAF spécifique différent de celui appliqué par le ministère de la justice au nom de quelques économies potentielles sur l'ASF

Les mesures à destination des assurés en situation de handicap ou de dépendance vont plutôt dans le bon sens. La création du congé indemnisé pour les proches aidants acte la nécessité de reconnaître leur rôle, cependant son montant et sa limitation de durée, ne sont pas suffisants. Ce sujet mérite d'être mieux traité.

Il y a urgence à ce que le Gouvernement prenne des mesures plus globales afin de permettre une prise en charge de la Perte d'autonomie pour tous et de qualité afin d'assurer une fin de vie de qualité à nos aînés et ainsi desserrer la contrainte qui pèse sur les familles.

La substitution automatique de la retraite aux minima sociaux tels que le RSA ou l'AAH au moment de l'âge légal répond à une demande contenue dans les travaux menés au CESE au premier semestre 2019. C'est une disposition qui permet qu'il n'y ait pas de rupture des ressources pour l'intéressé.

Laurent Escure et Luc Farré aux côtés de l'UNSA Police et FASMI

Laurent Escure et Luc Farré se sont rendus, mercredi 2 octobre, place de la Bastille, à la manifestation des policiers pour apporter tout le soutien de l'UNSA et de l'UNSA Fonction publique aux légitimes revendications de l'UNSA Police et FASMI.

Retraite dans la Fonction Publique : du temps et des discussions indispensables !

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique réuni le 3 octobre sous la Présidence d'Olivier Dussopt et de Jean-Paul Delevoye, l'UNSA a rappelé la promesse rassurante écrite aux agents publics par le candidat, futur Président de la République : « Nous ne ferons pas d'économie sur les retraites des fonctionnaires »

Alors que le calcul de la pension des fonctionnaires sera profondément modifié par la mise en place du régime universel, l'UNSA Fonction Publique a réaffirmé la nécessité :

- **D'une transition longue afin de garantir aux fonctionnaires un niveau de pension équivalent à celui d'aujourd'hui et pour permettre de construire les dispositifs compensatoires indispensables**
- **D'une ouverture rapide de discussions spécifiques à la fonction publique qui concerne 5 millions d'agents, fondées sur l'étude de simulations réelles et précises, nécessaire à la fois pour rassurer et pour expliquer.**

L'UNSA Fonction Publique a rappelé que de nombreux éléments du statut de la fonction publique étaient concernés par cette réforme d'ampleur pour la fonction publique. En effet, tout le système actuel de rémunération des fonctionnaires est bâti sur une progressivité des grilles indiciaires pour aboutir au calcul de la pension, fondé sur l'indice des six derniers mois.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé que le service actif répondait à des situations de dangerosité ou de pénibilité importantes et qu'il devra être absolument garanti.

L'UNSA Fonction Publique a demandé que l'ensemble des ouvriers d'État, des contractuels et des fonctionnaires soient très rapidement rassurés.

C'est maintenant au gouvernement d'ouvrir, dans la Fonction publique des discussions pour construire son nouveau système de retraite qui devra être juste pour l'ensemble des agents publics.

Sur le site de l'UNSA Fonction Publique :

<https://www.unsa-fp.org/?Retraite-dans-la-Fonction-Publique-du-temps-et-des-discussions-indispensables>

Colloque « Prendre en charge la santé au travail, un enjeu pour les syndicats »

L'UNSA et le Groupe AESIO organisent un colloque sur la santé au travail le 26 novembre 2019 à Bagnolet.

Au programme de cette journée animée par François Desriaux, Rédacteur en chef de « Santé et Travail » :

9H : Accueil

9H30 : Ouverture par Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA et Patrick Brothier, Président du groupe AESIO.

10H : Table ronde n° 1 "Santé au travail en France et en Europe, état des lieux"

avec la participation de Nadja Salson (EPSU), Rémi Bourguignon (Maître de conférence à l'IAE), Anne-Marie Nicot (Chargée de mission à l'ANACT), un intervenant de l'ETUI (sous réserve).

11H30 : Table ronde n°2 "La nouvelle donne du dialogue social"

avec la participation de Laetitia Bresson (UNSA banque populaire), Nadia Zenaf (UNSA ETAM), David Cluzeau (Vice-président de l'UDES et branche animation), Ludovic Palisson (UNSA Fonction Publique), François Guozy (Directeur commercial branches AESIO).

14H30 : Table ronde n° 3 "Et demain ? Travailler ensemble autrement"

avec la participation de David Clair (Directeur général de la CRAMIF), Annick Fayard (Conseillère nationale en charge de la qualité de vie au travail), Sophie Thiéry (Directrice de l'engagement sociétal AESIO), un intervenant des services de santé au travail (sous réserve).

16H30 : Conclusion Dominique Corona, Secrétaire général Adjoint de l'UNSA.

Inscription obligatoire en allant sur :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2019-11024&year=2019>



Toute l'UNSA mobilisée pour déposer le maximum de listes dans les CSE

Avant le 31 décembre 2019, toutes les entreprises auront mis en place leur Comité social et économique (CSE). L'UNSA peut se présenter dans toutes les entreprises et il reste plus de 50% des entreprises qui auront leurs élections durant les 4 mois à venir.

Afin d'offrir la possibilité et la chance au plus grand nombre de salarié·e·s possible de bénéficier d'un syndicat moderne, efficace et autonome, toutes les structures de l'UNSA sont mobilisées pour faire la promotion de l'UNSA dans les entreprises et solliciter les salarié·e·s pour qu'ils déposent des listes UNSA.

Afin de faciliter le dépôt de listes UNSA et la campagne électorale qui s'en suit, nous avons réalisé un catalogue de documents téléchargeables auquel vous pouvez accéder en suivant le lien ci-après :

<https://nuage.unsa.org/index.php/s/2aWMUOzuSILvVRW>

L'UNSA Mag est paru !

Envie de le lire ? <http://mag.unsa.info/203/>

Envie de s'abonner ?

C'est simple :

<http://www.unsa.org/mag/abonnement/>

Imprimez, signez et envoyez à : UNSA Magazine abonnements -21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous !

Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou :

Pascal.Priou@unsa.org

Édito – Solidarités intergénérationnelles

Agenda

L'UNSA dans les médias

Ils ou elles font l'UNSA – Abdelkader Choukrane - SFR Altice UNSA

Nouvelles sections syndicales, résultats électoraux

Activités nationales - Conseil national des 25 et 26 septembre 2019

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

CPF/DIF

UNSA Please

Élections CSE

CEFU

Dossier - Retraites : Négocier pour éviter les punis

Fonction et services publics - Loi de transformation de la Fonction publique

Europe et international - L'Organisation Internationale du Travail

Libertés, défense des droits humains

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme

Actualité juridique - Le barème Macron tourmenté

IRP - CSE : bilan d'étape

Culture et société

3 questions à Laurent Grandguillaume -Territoires zéro chômeur de longue durée

Legacy – Yann Arthus-Bertrand

Imagine Picasso

Zadig : Le travail pour quoi faire ?

Développement durable - Transition écologique : L'UNSA en action